

Programme de formation

Maîtriser les obligations fiscales et la TVA

Objectifs :

Les associations artistiques et culturelles évoluent dans un cadre fiscal spécifique dont il est important de connaître l'essentiel pour une bonne gestion. Cette initiation à la fiscalité a pour objectif d'apporter des repères clairs et accessibles des règles fiscales applicables aux structures associatives du secteur culturel : la distinction entre activités lucratives et non lucratives, les critères de gestion désintéressée, la notion de concurrence avec le secteur marchand, la règle des «4P» ainsi que les principaux impôts concernés (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale). Une attention particulière est portée aux spécificités de l'application des différents taux de TVA « réduits » et « super-réduits » aux activités artistiques et culturelles : spectacles vivants, expositions, ateliers, cession de droits, subventions et mécénat.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre les principes d'assujettissement aux impôts commerciaux
- cerner le cas particulier des associations à but non lucratif
- s'initier au mécanisme de la TVA
- se repérer dans l'ensemble des taux spécifiques de TVA pour le secteur artistique et culturel.

A l'issue de cette formation, la structure aura des repères clairs sur la question de l'assujettissement aux impôts commerciaux et sur les différents taux de TVA du secteur artistique et culturel.

Publics et prérequis :

Ce module s'adresse aux personnes en charge des questions administratives et fiscales au sein de structures culturelles ou qui se questionnent sur l'assujettissement aux impôts commerciaux. Il est ouverte à celles qui montent un projet et s'interrogent sur les répercussions fiscales de leurs prises de décisions.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports de connaissances à des mises en application fondées sur la pratique. Des échanges d'expériences entre participants illustrent les problématiques abordées.

Durée :

3.5 heures.

Programme :

Seront notamment abordées les thématiques suivantes :

La fiscalité des associations

aborder les principes généraux de la fiscalisation des associations

comprendre les critères d'assujettissement aux impôts commerciaux

appréhender les seuils d'assujettissement définis par les services fiscaux

connaître les différents impôts commerciaux (TVA, impôt sur les bénéfices, contribution économique

territoriale)
cerner les critères des exceptions aux règles générales

LA TVA
connaître les grands principes de la TVA
maîtriser les principes des taux réduits dans le champ culturel
comprendre et appliquer le principe de « l'accessoire suit le principal »

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches pratiques et sources juridiques fiscales.